INSTITUT MARITIME
DU QUÉBEC
École nationale

AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2026-16

PORTÉE ET OBJET DU BULLETIN

Le présent avis vise à vous informer qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est disponible sur le site web de la Direction de la sécurité et de la sûreté maritime de Transports Canada :
Points d'échantillonnage de carburant pour les navires canadiens - BSN No.: 12/2026

Ce bulletin explique la politique relative à l'installation ou la désignation de points d'échantillonnage du carburant utilisé sur le circuit de distribution en carburant à bord des navires canadiens.

Le présent bulletin s'applique aux navires canadiens d'une jauge brute de 400 et plus.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres des CGQ de l'IMQ (Rimouski et Lévis), ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section Veille réglementaire.